

Compte rendu de la séance du 23 mai 2023

Présents: Marie-José DOUCET, Elisa PÉGOURIÉ, Marie DE NADAI, Nicolas DESOUCHES, Gérard DUMONT, Marion GOUGH, Jean-Luc LAFON, Claude VERNET

Absent représenté: Jean CALIBRE par Nicolas DESOUCHES

Excusés: Régine ROQUES

Secrétaire(s) de la séance:

Elisa PÉGOURIÉ

Ordre du jour :

- En début de séance Mme la maire demande à rajouter à l'ordre du jour 3 délibérations :

- o L'une concerne l'ajout d'une subvention aux associations concernant l'ADMR,

⇒ Pour 9

- o Une seconde concerne une décision modificative du budget de fonctionnement,

⇒ Pour 9

- o La troisième concerne t les modalités d'assainissement dans le cadre du PLUI

⇒ Pour 9

- Validation du compte rendu du Conseil municipal du 04 avril 2023 ;

⇒ Pour : 9

- Délibération instituant une journée de solidarité pour l'agent de la fonction publique, la secrétaire ;

En vue d'assurer le financement des actions en faveur des personnes âgées, le code général de la fonction publique prévoit trois modalités afin d'instituer une journée supplémentaire de travail.

Le conseil municipal délibère afin d'intégrer ces heures de travail (au prorata du temps de travail soit 3H36 annuel) dans le compteur horaire d'heures de travail à effectuer.

Temps de travail de 18h soit 3h36.

⇒ Pour : 9

- Délibération concernant la demande de subvention de l'ADMR ;

Suite à l'approbation du rapport de la CLECT, l'attribution de la subvention à l'ADMR effectuée par OAC a été transférée aux communes. L'ADMR a sollicité la commune d'Ambeyrac. La mission de

l'ADMR d'utilité publique est d'accompagner les personnes vulnérables et en situation de handicap sur les communes.

Pour Ambeyrac, le montant s'élève à 1.30€ par habitant soit 240.50€. Il est décidé de verser cette subvention à l'ADMR.

⇒ Pour : 9

- Délibération modificative du budget ;

Diminution du compte fêtes et cérémonie (623) au crédit du compte (65748) subvention autres personnes droit privé pour 240.50€

- Délibération concernant les modalités d'assainissement sur la commune ;

Mme la maire explique que dans le cadre du PLUI il est nécessaire de se positionner sur les modalités d'assainissement afin d'actualiser le zonage. Dans ce cadre OAC a transmis un pré projet d'assainissement collectif pour le village d'Ambeyrac à hauteur de 961 975 €, pour un coût par habitant de 16.033 €

Considérant que cette étude reste techniquement et économiquement très sommaire, (zone de collecte et de traitement dans une zone humide inondable)

Considérant que le village de Camboulan n'est pas pris en compte

Considérant que peu d'habitation rencontrent des difficultés

Considérant que l'assainissement individuel est suivi et contrôlé dans le cadre du SPANC

La création d'un assainissement collectif paraît peu pertinent.

La collectivité délibère pour garder une solution d'assainissement non collectif,

⇒ Pour : 9

- Collecte des déchets ;

La collecte des déchets est une compétence de la communauté de commune.

Compte-tenu des enjeux environnementaux et économiques, OAC a travaillé sur l'optimisation de la gestion des déchets et des modalités de collecte. Il s'agit d'agir

- o Sur le tri des déchets
- o La réduction des déchets organiques dans les sacs noirs
- o La réduction du tonnage des déchets qui doivent être retraités / baisser les coûts
- o Pour robotisation de la collecte et donc permettre de meilleures conditions de travail aux agents de collecte

Le nouveau système de collecte des déchets sera mis en place au mois d'octobre 2023 en installant des écopoints dans chaque commune et ce au prorata du nombre d'habitants. Leur localisation en proximité des axes routiers est privilégiée.

Dans l'attente, les sacs jaunes ne sont plus distribués, les habitants doivent mettre les déchets recyclables en vrac dans les containers. A partir du mois de juin des cabas réutilisables seront distribués. L'utilisation de composteurs devrait réduire significativement les déchets résiduels qui sont mis dans le sac noir. Ces sacs ne sont plus mis à disposition.

Ouest Aveyron Communauté organise trois réunions publiques pour faire connaître et partager son projet de changement de mode de collecte des ordures ménagères.

Nous vous rappelons les dates et les lieux :

Villefranche, le 13 juin à 19h à la salle de la Madeleine

• Obligation légale de débroussaillage ;

Le courrier d'information destiné aux propriétaires des parcelles concernées est remis en main propre à chacun ou par courrier avec AR lorsque les personnes ne sont pas sur la commune.

• Projet Fédération de pêche ;

En lien avec OAC la fédération de pêche étudie le projet de mise en place d'une rampe de mise à l'eau en bord du Lot pour les bateaux. Cette rampe pourrait également être utilisée par les pompiers.

• Projets bibliothèque

→ Soirée occitane samedi 3 juin à la salle des fêtes dans le cadre du contrat local de lecture. Il s'agit d'une prestation du trio « Qual sap ? » qui chantera Jean Boudou.

→ Journées du petit patrimoine et des moulins sur le thème de l'eau les 23/24/25 juin à la salle des fêtes.

Toutes vos connaissances sur les points d'eau sur la commune, ainsi que tous vos témoignages, souvenirs ou objets liés à l'eau seront précieux pour reconstruire cette mémoire de l'eau sur la commune.

Vous pouvez contacter Mme Pradines 06/03/99/78/05.

• Projets à venir ;

Cette année 2023 est dédiée à l'étude des projets à développer, notamment la valorisation de la tour.

Il est proposé de créer un groupe de travail dédié à ce projet.

• Questions diverses.

- Le sénateur Jean-Claude Anglars qui n'avait pu être présent pour l'inauguration des logements viendra à notre rencontre vendredi 26/05 à 16h30.
- Employé communal

6 candidats au poste ont été rencontrés, 1 seul a été intéressé, mais il n'était pas éligible au dispositif proposé.

Dans l'attente, M. Brugère intervient une journée par semaine pour l'entretien des villages et des cimetières jusqu'au mois de juillet.

Fin de séance 22h.

Prochain conseil municipal le 13/06/2023 à 20h30

Marie-José DOUCET